



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de qualification

Question écrite n° 72557

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes manifestées par les organismes de formation en alternance concernant les difficultés de financement qu'ils rencontrent dans la mise en place des contrats de qualification en 2002. En effet, indiquant qu'ils doivent faire face à la diminution, d'une part, du nombre d'heures allouées et, d'autre part, du coût horaire des enseignements, ces organismes soulignent que cette situation met leur existence en péril et pénalise lourdement l'insertion des jeunes dans la mesure où, dans plusieurs départements, un grand nombre de titulaires du bac professionnel ne peuvent accéder à un contrat de qualification en alternance. Ils souhaiteraient, par conséquent et en particulier, qu'une table ronde soit organisée avec le Gouvernement et les partenaires sociaux aux fins d'en débattre et de trouver les solutions aptes à garantir l'avenir de cette formation. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72557

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 528